
PROGRAMME DE LA FORMATION

Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Perfectionnement sportif, Mention Escalade



TREPLIN SPORT

En partenariat avec F O R M A T I O N

Références de l'organisme demandeur

Nom de l'organisme : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

Adresse : 8-10 Quai de la Marne

75019 PARIS

Téléphone : 01 40 18 76 61

Fax : 01 40 18 75 59

Adresse électronique : formation-pro@ffme.fr

N° d'enregistrement de la déclaration d'activité en tant que prestataire de formation : 11753802875

Directeur de l'organisme de formation : Pierre You, Président de la Fédération

Responsable technique de l'organisme de formation : Jean-Charles Herriau, directeur du département Formation FFME

Responsable pédagogique de la formation : Cédric Cruaud

Diplôme et spécialité préparée : Diplôme d'Etat de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » **Mention** Escalade

Lieu de la formation :

- Tremplin Sport Formation, Domaine de la Brunerie, 189 bld de Charavines – 38 500 Voiron

Durée de la formation

1058 heures de formation réparties en :

- **638** heures de formation en centre
- **420** heures de formation en entreprise

A Paris, le 16/01/2018

Signature du responsable de l'organisme de formation

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Clôture Inscription | 18 mai 2018 |
| Sélection et positionnement | 24 et 25 mai 2018 |
| Début de la formation | 10 septembre 2018 |
| VEP MSP | 11 et 12 oct. 2018 |
| Fin de la formation | 12 juillet 2019 |

Jean-Charles Herriau



1 Organisation pédagogique détaillée de la formation

L'organisation pédagogique de la formation respecte les grands principes suivants :

- alternance,
- structuration des contenus selon une architecture en UC, transversales et spécifiques,
- accès rapide à la Mise en Situation Pédagogique (MSP).

1.1 Alternance

Le 1^{er} principe constructeur de l'organisation de la formation est celui de l'alternance : la formation se déroule dans 2 entités, le centre de formation et la (les) structure(s) d'accueil.

Une formation en centre ne suffirait pas car elle est limitée dans le temps et se déroule dans un cadre un peu artificiel. Parmi les nombreux arguments qui militent en faveur d'une formation complémentaire en structure professionnelle :

- en centre de formation, le candidat n'est jamais en situation de responsabilité, ni d'autonomie,
- en centre de formation, le candidat réalise 2-3 fois une tâche ; mais ce n'est pas avec 2-3 répétitions que l'on parvient à la maîtrise : il faut pouvoir multiplier les expériences en structure d'accueil pour parvenir à une réelle compétence,
- en centre de formation, les stagiaires sont placés dans un contexte favorable pour développer une capacité... Mais ce n'est pas en réalisant une activité dans un seul contexte que l'on devient compétent : la maîtrise d'habiletés ouvertes nécessite de multiples expériences dans des conditions variées,
- en centre de formation, les problèmes à résoudre sont présentés 1 par 1, dans un ordre obéissant à une progression de difficultés... Dans la réalité, les problèmes surviennent parfois tous ensemble, sans souci de dosage !

En résumé, la structure d'accueil n'est pas qu'un lieu d'application des capacités développées en centre de formation ; c'est un lieu important de construction des compétences des stagiaires, mais aussi de leur projet professionnel.

1.1.1 Choix de la structure d'accueil :

Cette formation vise essentiellement des perspectives d'emploi au sein des structures des fédérations sportives (salariés de club ou de comité) ou de salles privées.

Pour optimiser son temps de formation, le candidat doit veiller à que sa structure d'accueil puisse répondre aux 2 critères suivants :

1. pouvoir encadrer l'escalade aux différents niveaux de pratique, notamment en initiation, perfectionnement et entraînement.

Un stagiaire ne bénéficiant pas d'allègement, doit effectuer un minimum de :

- 28 h en ouverture et maintenance des équipements dont au moins 14h d'équipement et entretien de site sportif ;
- 140 h d'encadrement en animation/initiation dont au moins 35h sur sites naturels ;
- 112 h de perfectionnement sportif et d'entraînement.

2. pouvoir concevoir et concrétiser un projet, si possible plus complexe que la simple mise en place d'un nouveau produit d'enseignement.

A l'issue du positionnement, les candidats sont encouragés à vérifier que leur structure d'accueil réponde à ces critères (ou à en chercher une autre).

Il est aussi souhaitable que le tuteur travaille dans la structure d'accueil, mais ce n'est pas toujours possible.

1.1.2 Importance de la relation structure d'accueil et centre de formation

Pour que le temps en structure d'accueil soit un véritable temps de formation, il faut une liaison étroite entre l'organisme de formation et ses formateurs et l'entreprise d'accueil, avec son tuteur et le stagiaire. Cette relation doit débiter en amont de la formation. Ainsi :

- chacun pourra s'engager dans la construction du parcours d'apprentissage du stagiaire,
- les contenus de formation seront au service des compétences requises sur le terrain,
- les distorsions entre les contenus présentés en centre et ceux utilisés en entreprise seront minimales,
- les actions des uns renforceront celles des autres,
- le stagiaire pourra trouver des repères dans l'évaluation de ses acquis par rapport au référentiel métier,
- les problèmes de terrain alimenteront les priorités du centre de formation...

Au vu de l'importance de cette phase de la formation, un coordinateur de l'alternance sera nommé au sein de l'équipe pédagogique. Son rôle sera d'informer les entreprises et de former les tuteurs ; il sera aussi l'interlocuteur direct de ces derniers pour assurer le suivi des stagiaires en structure d'accueil.

La structure d'accueil a aussi des devoirs, définis dans la convention de stage, notamment permettre au stagiaire d'encadrer à différents niveaux de pratique, concevoir et mettre en place un projet d'action.

1.1.3 Place et rôle des tuteurs

Pour cette première formation, de nombreux tuteurs seront BEES 1° option escalade, voire titulaires du DEJEPS mention escalade, obtenu par équivalence. Pour aider au mieux leur stagiaire, ils ne doivent pas reproduire la formation qu'ils connaissent, mais appréhender les spécificités de cette nouvelle formation. Une formation de tuteurs doit les aider à s'inscrire dans la logique de formation et certification par UC et à s'approprier les objectifs de formation, particulièrement en structure d'accueil. A l'issue de la 1^{ère} session de formation, nous envisageons d'intégrer des tuteurs intéressés au comité de pilotage de la formation afin d'améliorer la 2^{nde} session.

Pour qu'ils s'investissent au mieux, il faut préciser leurs tâches :

Accueillir le stagiaire

- L'informer des règles de fonctionnement de la structure et faciliter son intégration
- Définir les tâches à réaliser et les objectifs à atteindre (encadrement, gestion du matériel et/ou des supports, conception et mise en œuvre d'un projet de développement...), préciser les moyens à disposition,

Le faire évoluer

- Le confronter à des situations variées
- Réaliser des bilans formatifs
- Suivre l'acquisition des compétences professionnelles
- Faciliter l'accès à l'information,
- L'aider à affiner son projet professionnel,

Assurer lien avec organisme de formation

- Informer de l'évolution et des difficultés du stagiaire (via le livret d'alternance)
- Informer des points faibles de la formation
- Signaler toute absence, accident de travail, manquement au règlement intérieur
- Remplir les attestations de présence
- Participer aux éventuels temps d'échange

Réaliser un bilan

- qualité de l'investissement
- qualité du parcours en entreprise

Cela nécessite un outil de suivi en structure et des échanges fréquents ; nous proposons de mettre en ligne un **carnet de l'alternance informatisé**¹.

Ce livret est renseigné à distance et en temps réel par le tuteur et le stagiaire sur une plate-forme informatique consultable par l'organisme de formation.

Après chaque phase en structure d'accueil, un temps de régulation doit permettre d'exploiter ces informations, d'analyser les difficultés rencontrées, les pratiques professionnelles et les remarques des tuteurs pour alimenter ou faire rebondir la formation.

Nous souhaitons également proposer aux tuteurs des temps d'échange sur les pratiques de tutorat, pour mutualiser les outils conçus par chacun (par exemple : grilles d'observation du stagiaire en situation, repères pour la conduite d'un entretien d'explication, méthode d'analyse des situations difficiles rencontrées...).

1.2 Volumes horaires des séquences de formation

La formation vise à développer les compétences relatives aux :

- unités transversales d'une part (UC1 et UC2 : logique de projet),
- unités spécifiques à la spécialité et à la mention d'autre part (UC3 et UC4 : logique d'encadrement en sécurité).

| UC | intitulé | En centre | Structure d'accueil |
|----------------------------------|---|------------------|----------------------------|
| UC1 | EC de concevoir un projet d'action | 90h | 105h ² |
| UC2 | EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action | 93h | |
| UC3 | EC de conduire une démarche de perfectionnement en escalade | 319h | 315h |
| UC4 | EC d'encadrer l'escalade en sécurité. | 136h | |
| Positionnement et certifications | | 7h | |
| Total | | 638h | 420h |

Nous avons regroupé les contenus proches au sein de modules de formation dont les volumes horaires sont :

¹ Si le tuteur rencontre des difficultés d'accès à un poste informatique, il peut tenir à jour un document papier de l'activité du stagiaire et l'envoyer régulièrement à l'organisme de formation.

² La conception et mise en œuvre d'un projet en structure d'accueil constitue un temps important du temps d'alternance ; la certification des UC transversales reposera sur le compte-rendu de cette réalisation.

| UC1 | | UC2 | |
|-------------------------------|-------------|--|--------------|
| Contexte professionnel | 28h | Gestion ressources humaines | 21h |
| Diagnostic | 14h | Communication | 21h |
| Méthodologie de projet | 28h | Certification blanche | 2h |
| Projet | 1h | Gestion financière et logistique | 28h |
| Accompagnement projet | 5h | Cadre professionnel | 21h |
| Bureautique | 14h | | |
| Total UC1 | 90h | | |
| | | Total UC2 | 93h |
| UC3 | | UC4 | |
| Enseignement Initiation | 35h | Gestion de la sécurité | 70h |
| Perfectionnement | 49h | Assistance et secours | 14h |
| Ouverture | 21h | Sécurité individuelle ouverture/équipement | 28h |
| Entraînement | 140h | Technologie (normes, EPI...) | 14h |
| Publics particuliers | 28h | | |
| Formation de cadres | 35h | Formation Nacelle | 10h |
| Préparation certification | 7h | | |
| Gestion informatique résultat | 4h | | |
| Total UC3 | 319h | Total UC4 | 136 h |
| | | | |
| | | Total formation en centre | 638h |
| | | Positionnement et certifications | 7h |
| | | Total | 645h |

2 Le processus de sélection

Organisation des modalités de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation et tests de sélection.

2.1 Exigences préalables requises pour accéder à la formation

Selon l'article 3 de l'arrêté du 29/12/2011, les exigences préalables sont :

- être capable de justifier d'une expérience d'encadrement en escalade d'une durée de cent cinquante heures dans les cinq dernières années ;
- être capable de justifier d'une participation à trois compétitions officielles ;
- être capable de justifier d'un niveau technique.

2.1.1.1 Vérification des exigences préalables

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'expérience d'encadrement en escalade d'une durée de cent cinquante heures dans les cinq dernières années délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'expérience a été réalisée ;
- de la production d'une attestation de participation à trois compétitions officielles attestées par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade ;
- d'un premier test technique consistant en la réalisation de deux voies d'un niveau 6c et 7a pour les hommes ; 6b et 6c pour les femmes ;

- d'un second test technique consistant en la réalisation d'un bloc de niveau 6b pour les hommes et 6a pour les femmes.

La réussite aux deux tests techniques organisés par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.

2.1.1.2 *Dispenses partielles des exigences préalables*

Sont dispensés de la **production de l'attestation d'expérience d'encadrement**, les titulaires de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- diplôme de guide de haute montagne du brevet d'Etat d'alpinisme ;
- certificat de spécialisation « activités d'escalade » associé à la spécialité du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien support technique « escalade » ;
- brevet fédéral d'animateur deuxième degré escalade « A2 » délivré par l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique ;
- brevet fédéral « initiateur escalade » délivré par la Fédération sportive gymnique du travail ;
- brevet fédéral « initiateur escalade » délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade à jour de sa formation continue ;
- brevet fédéral « initiateur escalade » délivré par la Fédération française des clubs alpins et de montagne à jour de sa formation continue.

Dispenses de la **réalisation des 2 tests techniques** :

- le sportif de haut niveau en escalade inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport ;
- le candidat titulaire de l'attestation technique « passeport rouge performance » ou du brevet fédéral d'ouvreur de compétition d'escalade de niveau régional délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade.

2.1.1.3 *Dispenses complètes des exigences préalables*

Les titulaires d'un des diplômes suivants, obtiennent l'équivalence des exigences préalables à l'entrée en formation :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif du premier degré, option « escalade » ;
- diplôme de moniteur d'escalade du brevet d'Etat d'alpinisme ;
- brevet fédéral d'entraîneur deuxième degré délivré par la Fédération française de la montagne et de l'escalade à jour de sa formation continue.

2.2 *Dossier de candidature*

Le dossier de candidature doit être déposé pour le 18 mai 2018 à l'organisme de formation. L'organisme de formation vérifie la présence de l'ensemble des pièces du dossier qui sera transmis à la DRJSCS à l'issue du processus de sélection et de positionnement.

- une fiche d'inscription normalisée avec photographie,
- une fiche de renseignements,

- les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de vingt-cinq ans,
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'escalade, datant de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier d'inscription,
- une photocopie soit du livret de famille, soit de la carte nationale d'identité en cours de validité, soit du passeport en cours de validité, soit de l'extrait d'acte de naissance,
- deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur pour 20 gr et une pour 50 gr (16X 23) et libellées au nom et à l'adresse du candidat,
- un document de maximum 3 pages présentant les expériences du candidat dans les différents domaines de compétences (UC1 à 4) avec toute pièce justificative (pour le positionnement).

Pour les candidats non dispensés de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, il comprend également:

- l'attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1),
- les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté du 29 décembre 2011 :
 - une attestation d'expérience d'encadrement en escalade d'une durée de cent cinquante heures dans les cinq dernières années délivrée par le responsable de la structure dans laquelle l'expérience a été réalisée,
 - une attestation de participation à trois compétitions officielles attestées par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade,
 - une attestation de réussite aux deux tests techniques délivrée par le directeur technique national de la montagne et de l'escalade.

Pour les candidats dispensés partiellement ou totalement de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, il comprend également:

- la copie des documents valant dispense de la vérification des exigences préalables à l'entrée en formation.

2.3 Processus de sélection par l'organisme de formation

Parmi les dossiers complets reçus dans les délais, l'organisme de formation opère une sélection. Cette sélection vise à

1. n'accepter en formation que les personnes susceptibles de réussir la formation,
2. parmi les candidats respectant le 1^{er} critère, accepter en formation un nombre de candidats en adéquation avec les ressources et les capacités de l'organisme (nombre de places, conditions d'encadrement, conditions matérielles...).

Pour le 1^{er} objectif, le critère est de posséder un niveau BAC minimum. Un candidat qui n'aurait pas un niveau IV serait encouragé à suivre un module de mise à niveau dans une structure spécialisée (GRETA par exemple, TSF peut également proposer de la mise à niveau dans des domaines précis) avant de s'engager dans cette formation de niveau 3.

Pour le 2^{ème} objectif, le critère est d'avoir un projet professionnel cohérent. Pour permettre d'évaluer ce dernier, le candidat devra fournir à son inscription une lettre de motivation accompagné d'un dossier (maximum 3 pages) présentant sa ou ses structures d'accueil potentielles ainsi que son projet professionnel. Ces éléments seront évalués par un jury de sélection.

Les candidats seront informés des critères de sélection dès les premiers contacts et nous confirmerons les résultats de la sélection suffisamment en amont de la formation afin de permettre aux stagiaires d'avoir le temps de rechercher un financement et confirmer leur structure d'accueil.

2.3.1.1 Réussite au processus de sélection.

Est déclaré avoir réussi au processus de sélection :

- Les candidats répondant aux exigences préalables à l'entrée en formation,
- **et les 25** premiers candidats à l'issue de la sélection.

Le positionnement sera proposé à l'ensemble de ces **25** candidats.

Dans le cas d'un nombre particulièrement élevé de candidatures, 5 candidats seront mis sur une liste d'attente et se verront également proposer les tests de positionnement. Cette liste d'attente permettra de suppléer d'éventuels désistements entre le positionnement et le début de la formation.

3 Positionnement

L'organisme de formation est responsable de l'organisation des modalités de positionnement.

L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification. Ce positionnement conduit à **l'élaboration d'un parcours individualisé de formation.**

Pour faciliter la recherche d'une structure d'accueil, ce positionnement sera réalisé en amont de la formation, suite au processus de sélection. A l'issue du positionnement, le stagiaire disposera d'un plan individuel de formation.

Il comprend :

- une phase de présentation de la formation (objectifs, dispositifs de certification, organisation pédagogique, importance de l'alternance, organisation de l'alternance, modules de formation, etc.....),
- une phase **d'identification des compétences** déjà acquises par les candidats en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (P.I.F). Cette phase d'identification des compétences sera proposée aux seuls candidats qui souhaitent l'identification de leurs compétences. Un candidat peut refuser cette identification des compétences. Il s'engage alors à suivre l'intégralité de la formation.
- une phase de validation du P.I.F. au cours de laquelle l'équipe pédagogique propose éventuellement au stagiaire un allègement de formation. Après acceptation par le stagiaire, l'allègement de formation, intégré dans le livret de formation, fait l'objet d'un contrat de formation.

Remarque : le positionnement n'est pas un bilan de compétences tel que l'institue l'article L900-2 du code du travail, ni une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

3.1 Dates du positionnement

Le positionnement se déroule suite au processus de sélection :

- 24 mai 2018 : Présentation de la formation et début des tests de positionnement dans les différents UC

- 25 mai 2018 : Suite de présentation de la formation et suite des tests de positionnement dans les différents UC

A l'issue des tests, proposition d'un plan individualisé de formation (PIF) à chaque candidat

3.2 Modalités du positionnement

Le positionnement repose sur :

1. Présentation de la formation (durée 1/2h)
2. un entretien (durée 1/2h) où le candidat présente toute expérience bénévole ou professionnelle portant sur l'encadrement de l'escalade, la gestion de la sécurité, la connaissance du matériel et son expérience en équipement (UC3 et UC4).
3. un entretien (durée 1/2h) où le candidat présente toute expérience bénévole ou professionnelle portant la conception et la conduite de projets d'actions dans le domaine du perfectionnement sportif (UC1 et UC2).

Ces 2 entretiens s'effectuent à partir un document de 3 pages maximum joint au dossier d'inscription où le candidat relate son expérience dans les domaines présentés ci-dessus. Lors de l'entretien, le candidat présente toutes les pièces justificatives utiles.

Après ces différentes épreuves, le responsable pédagogique propose le plan individualisé de formation à chaque stagiaire.

4 Le processus d'évaluation

Les évaluations concernent :

- La vérification des compétences préalables à la mise en situation pédagogique,
- La certification des UC1 et 2,
- La certification des UC3 et 4.

4.1 Calendrier des certifications

| Épreuves | Type d'épreuve | Date de certification | Date de rattrapage |
|---------------------------|--|-----------------------|--------------------|
| Épreuve n°1 UC1 et UC2 | Dossier et entretien sur un projet d'action en perfectionnement sportif | 17 et 18 juin 2019 | 9 juillet 2019 |
| Épreuve n°2 UC3 et UC4 | Séance pédagogique entraînement | 11 au 13 juin 2019 | 8 juillet 2019 |
| Épreuve n°3 UC3 | Entretien à partir d'un dossier présentant une progression en perfectionnement et un scénario pédagogique en formation | 20 mai 2019 | 19 juin 2019 |
| Épreuve n°4 UC4 | Entretien à partir de démonstration de techniques de sécurité | 8 avril 2019 | 14 juin 2019 |

4.2 Certifications

Selon l'article 16 de l'arrêté du 20 / 11/ 2006, les situations d'évaluation certificative doivent comporter **au minimum** :

- une évaluation des compétences dans une ou plusieurs situations d'activité recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC 3 et UC 4) ;
- la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception, de coordination et d'évaluation de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation et soutenu devant une commission du jury mentionnée à l'article précédent qui permettra l'évaluation des unités capitalisables transversales (UC 1 et UC 2).

Le processus de certification doit permettre l'évaluation distincte de chaque unité capitalisable.

Les épreuves de certification s'organisent ainsi :

| | Epreuve n°1 | | Epreuve n°2 | | Epreuve n°3 : | Epreuve n°4 : |
|-----------------------|--|-----|--|-----|---|---|
| UC certifiés | UC1 | UC2 | UC3 | UC4 | UC3 | UC4 |
| Type de certification | Dossier et entretien sur un projet d'actions dans le champ du perfectionnement sportif | | Séance d'entraînement suivi d'un entretien | | Dossier et entretien relatif à une progression en perfectionnement et à un scénario pédagogique en formation de cadre | Démonstrations techniques et gestion de la sécurité justifiées par un entretien |

Ainsi,

l'UC 3 est certifiée quand le candidat réussit les évaluations de :

- l'épreuve d'encadrement (ép. n°2),
- et de l'entretien à partir d'un dossier présentant une progression pédagogique en perfectionnement et un scénario pédagogique en formation (ép. n° 3),

l'UC4 est certifiée quand le candidat réussit les évaluations de :

- l'épreuve d'encadrement (ép. n°2)
- et de l'entretien à partir de démonstrations de gestion de la sécurité (ép. n°4).

4.2.1 Certification des UC transversales

Une seule épreuve valide les UC1 et UC2. Pour mémoire, voici les compétences développées en formation :

UC1 : est capable de concevoir un projet d'action dans le champ du perfectionnement sportif

- analyse les enjeux,
- formalise les éléments du projet d'action,
- définit les moyens nécessaires à la mise en œuvre.

UC2 : est capable de coordonner la mise en œuvre du projet d'action

- anime une équipe de travail

- promeut les actions
- gère la logistique
- anime une démarche qualité

L'épreuve certificative consiste en :

- la réalisation d'un dossier,
- une épreuve orale

Le dossier (30 pages max) doit présenter :

- d'une part, l'analyse de l'environnement socio-économique et sportif, la présentation des objectifs poursuivis et les caractéristiques du projet, les moyens matériels et humains nécessaires,
- d'autre part, les démarches d'animation et de coordination de l'équipe concernée par le projet, la gestion des ressources matérielles et financières, l'évaluation du projet réalisé.

L'épreuve orale (durée totale 1h), reposant sur la présentation du dossier, comprend :

- un exposé du candidat (durée = 20'),
- suivi d'un entretien avec le jury (durée = 40').

Evaluation de l'épreuve :

Le dossier permet d'évaluer les compétences relatives à la conception du projet d'action dans le champ du perfectionnement sportif (UC1). L'entretien permet d'évaluer des compétences relatives à la coordination de la mise en œuvre du projet (UC2).

Les critères d'évaluation sont précisés dans la fiche en annexe.

4.2.2 Certification des UC spécifiques

Pour mémoire, les compétences développées en formation sont :

UC 3 : est capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif

- Conduit une démarche d'enseignement,
- Conduit une démarche d'entraînement,
- Conduit des actions de formation.

UC 4 : est capable d'encadrer l'escalade en sécurité

- Réalise en sécurité des démonstrations techniques,
- Réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants,
- Assure la sécurité des pratiquants et des tiers.

Les épreuves se déroulent après un temps d'alternance en structure d'accueil. Elles sont organisées en centre de formation.

La certification des UC3 et UC4 repose sur :

- l'encadrement d'une séance d'entraînement (UC3 et UC4),
- un entretien à partir d'un dossier présentant :
 - une progression en perfectionnement/entraînement,
 - un scénario pour développer une compétence en formation (UC3).
- un entretien à partir de démonstrations relatives à la gestion de la sécurité (UC 4).

N.B. : les 2 entretiens sont justifiés par le fait que l'évaluation d'une prestation d'entraînement ne permet pas l'évaluation des compétences du candidat dans tous les aspects de la gestion de la sécurité ; de même, le choix de l'action d'entraînement ne permet pas d'évaluer les compétences du candidat en perfectionnement et en formation.

4.2.2.1 Epreuve d'encadrement

L'épreuve d'encadrement comprend :

- l'encadrement d'un groupe restreint de pratiquants en situation d'entraînement (durée = 1 heure, hors temps de repérage et de préparation),
- un entretien (durée = ½ heure).

L'intervention du candidat vise à développer chez les pratiquants une qualité tirée au sort (par exemple, développement in situ de la force explosive bras, développement de la confiance en soi dans les mouvements aléatoires...).

Le temps de repérage et préparation sera précisé aux candidats : il sera ajusté en fonction de la configuration et la disponibilité des sites de pratiques et de la plage de présence des publics supports.

Evaluation de l'épreuve de mise en situation pédagogique

Cette épreuve permet d'évaluer des compétences relatives à l'UC3 et l'UC4.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la fiche suivante :

4.2.2.2 - Entretien à partir d'un dossier

L'épreuve certificative consiste en :

- la réalisation d'un dossier portant sur 2 thèmes,
- un entretien visant à présenter chaque thème du dossier.

Le dossier doit présenter :

- une progression pédagogique sur un cycle pour développer une compétence technique, stratégique ou mentale en perfectionnement,
- un scénario pédagogique pour développer une compétence en formation de cadre, après avoir précisé le contexte et le constat de départ du cas concret rencontré en structure d'accueil.

Lors de l'entretien, le candidat présente synthétiquement un thème (5') et répond aux questions du jury (15') avant de passer au 2nd thème (5' de présentation et 15' de réponses aux questions).

Chaque question est notée sur 20. Le candidat doit obtenir la moyenne à chaque question.

Les critères d'évaluation sont précisés dans la fiche en annexe.

4.2.2.3 Démonstrations techniques et gestion de la sécurité justifiées par un entretien

Epreuve d'une durée de 30 minutes (sans temps de préparation).

Lors de cette épreuve, le candidat tire au sort deux tâches qu'il doit réaliser en justifiant ses choix :

- Sécurisation d'un atelier en initiation (OI 4.2),
- Technique d'ouverture ou de maintenance (OI 4.1),
- Technique d'assistance ou de secours (OI 4.2),
- Gestion du matériel (OI 4.3).

Le candidat certifie l'UC4 quand il a avis favorable lors de la mise en situation pédagogique aux aspects relevant de la gestion de la sécurité et avis favorable à chaque entretien suivant la présentation d'une tâche.

Chaque tâche durera 15 minutes maximum. (10 minutes pour la démonstration + 5 min d'entretien et justifications des choix)

Si le candidat n'a pas réussi à la réaliser dans le temps imparti (10min) il sera stoppé. L'ensemble de l'épreuve sera alors considérée comme non acquise.

Pour le tirage au sort des tâches deux chapeaux seront constitués pour que chaque candidat réalise au moins une technique d'assistance, d'ouverture ou de maintenance.

4.3 Logique de construction des modules de formation

Nous sommes partis de la description des activités du futur diplômé, en regroupant les items proposés au sein de domaines d'activité courants :

4.3.1 Concevoir des programmes de perfectionnement sportif :

Au sein d'une structure, il conçoit :

1. un programme d'activités adapté aux publics...
2. et des projets inhérents au développement de la filière sportive ou à l'amélioration du fonctionnement de la structure :
 - a) développement de l'activité :
 - produit d'encadrement,
 - stage,
 - création ou amélioration des supports de pratique existants : pan, SAE,
 - organisation d'un évènement : manifestation, compétition.
 - b) amélioration du fonctionnement de la structure :
 - plan de développement pluri annuel,
 - amélioration des conditions de fonctionnement : gestion de l'accueil, des créneaux, des cadres bénévoles.

| Domaine d'activité | Les tâches qu'il doit pouvoir réaliser |
|--|---|
| Il conçoit : le programme des activités courantes de la structure, un projet de développement de l'escalade ou d'amélioration du fonctionnement de la structure | Il participe à l'analyse des attentes et besoins de la structure, |
| | Il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés |
| | Il favorise l'implication des bénévoles dans la conception |
| | Il participe au diagnostic de la structure |
| | Il définit l'objectif et les caractéristiques du projet |
| | Il intègre le projet dans l'environnement politique, social, environnemental et juridique de la structure (réseaux professionnels et institutionnels) |
| | Il définit le profil des intervenants nécessaires à la mise en œuvre de son projet |
| | Il assure la promotion du projet |
| | Il élabore le budget du projet |
| | Il définit les modalités d'évaluation du projet |

| | |
|--|---|
| Il définit des contenus d'enseignement répondant aux attentes et capacités de publics à différents niveaux de pratique : découverte de l'activité escalade (ou d'activités dérivées), développement de la performance et/ou de l'autonomie, atteinte d'un objectif sportif. | <i>Animation (donner envie de continuer)</i> |
| | Il définit des produits d'animation adaptés aux attentes et capacités du public, |
| | Il conçoit des interventions à partir des pratiques des groupes informels |
| | Il choisit une démarche pédagogique adaptée aux caractéristiques des publics. |
| | <i>Initiation / perf (faire progresser)</i> |
| | Il analyse les potentiels et limites des pratiquants |
| | Il définit une progression adaptée au niveau et capacités des pratiquants. |
| | <i>Entraînement / compétition (favoriser l'atteinte un objectif sportif compétitif)</i> |
| | Il détermine un objectif sportif cohérent pour chaque compétiteur et une stratégie pour l'atteindre, |
| | En fonction de l'objectif, des délais et des compétiteurs, il programme et planifie le développement des divers facteurs de la performance, |
| Il définit le profil d'éventuels intervenants | |
| il anticipe l'évaluation de ses interventions. | |

| | |
|--|---|
| Il inscrit son action dans le cadre d'une pratique durable | Il prend en compte l'impact des activités sur les milieux naturel et humain |
| | Il conçoit des projets en cohérence avec les enjeux du territoire |

4.3.2 Coordonner la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement dans un champ disciplinaire :

| | |
|--|--|
| Domaine d'activité | Les tâches qu'il doit pouvoir réaliser |
| Il gère une équipe dans la réalisation du programme des activités courantes de la structure. | Il établit et gère le calendrier, |
| | il gère l'équipe en tenant compte des obligations réglementaires (CCNS, code du travail, code du sport), |
| | il incite les gens à se former |
| | Il réalise le bilan du programme des activités de la structure |

| | |
|--|--|
| Il gère la mise en œuvre d'un projet de développement de la filière sportive ou d'amélioration du fonctionnement de la structure | Il réunit une équipe (ou fonctionne avec l'équipe en place) et permet l'appropriation du projet, |
| | Il anime des réunions de travail |
| | Il coordonne la mise en œuvre du projet, |
| | Il organise les collaborations entre professionnels et/ou bénévoles |
| | Il anticipe les besoins en termes de logistique, espaces de pratique |
| | Il suit la réalisation du projet (animation, promotion, gestion matérielle et financière...) |
| | Il veille à la qualité des tâches déléguées et au respect du calendrier |
| | Il informe les personnes impliquées de l'avancement du projet, |
| | Il contrôle le budget |

| | |
|--|---|
| | Il réalise le bilan du projet et rend compte du budget |
| Il gère la logistique au sein de sa structure | Il gère l'utilisation des installations, |
| | Il planifie l'ouverture des voies ou des blocs sur la saison, |
| | Il anticipe les besoins matériels et financiers, |
| | Il organise le suivi et la maintenance du matériel. |
| Il représente sa structure | Il participe aux réunions ou actions avec les partenaires |
| | Il défend la position de sa structure |
| Il inscrit son action dans le cadre d'une pratique durable | Il promeut une pratique responsable et durable et montre l'exemple, |
| | Il sensibilise et fait respecter les règles de vie collective |

4.3.3 Conduire une démarche de perfectionnement sportif :

| Domaine d'activité | Les tâches qu'il doit pouvoir réaliser |
|--|---|
| Il assure la sécurité des pratiquants | Il vérifie la conformité du matériel utilisé, |
| | Il sécurise les ateliers et leur accès, |
| | Il réalise un apprentissage rigoureux des techniques de sécurité, |
| | Il s'assure de la maîtrise des techniques de sécurité par les pratiquants, |
| | Il donne des consignes de sécurité préventives et veille à leur respect, |
| | Il établit les règles des processus de contrôle et les fait respecter, |
| | Il se place de manière à pouvoir surveiller et intervenir rapidement, |
| | Il intervient efficacement en cas d'incident, |
| | Il choisit des voies à l'équipement adapté aux compétences des pratiquants et à l'objectif poursuivi, |
| | Il sensibilise aux incidences de certains comportements à risque, |
| | Il conserve le leadership. |
| | Il apporte son expertise pour gérer la sécurité lors d'un évènement |
| Il anime ses interventions | Il accueille, |
| | Il gère la dynamique du groupe, |
| | Il établit un climat de confiance, d'investissement et de coopération. |
| Il fait progresser les pratiquants en initiation et perfectionnement | Il propose une progression adaptée aux pratiquants, développant les divers facteurs utiles au niveau de performance visé, |
| | Il présente et fait vivre des situations éducatives, |
| | Il décèle les difficultés des pratiquants et propose des solutions individualisées, |
| | Il soutient et renforce la motivation, |
| | Il optimise qualité et quantité de travail |
| | Il réalise des bilans et régule ses interventions. |

| | |
|---|---|
| Il permet aux compétiteurs d'atteindre leur objectif sportif dans les différentes disciplines | Il prépare les compétiteurs dans les axes définis (préparation mentale, physique, technique, stratégique) |
| | Il respecte les grands principes d'entraînement, |
| | Il prépare les supports (ouverture blocs, circuits, voies), |
| | Il suit la progression des compétiteurs et réalise des bilans fréquents, |
| il accompagne les compétiteurs en compétition | Il soutient la motivation, |
| | Il gère les aspects matériels |
| | il coache les compétiteurs lors d'une épreuve |
| Il assure le suivi éducatif et social des compétiteurs | Il aide les compétiteurs dans la gestion de la réussite ou de l'échec |
| | Il veille à l'intégrité physique et morale des athlètes |
| | Il veille au respect de l'éthique sportive |
| Il réalise un bilan prospectif | Il prévoit le suivi social des sportifs |
| | Il réalise le bilan sportif de la saison |
| | Il rend compte aux instances dirigeantes |
| | Il anticipe les évolutions possibles |

4.3.4 Conduire des actions de formation :

| | |
|---|--|
| Domaine d'activité | Les tâches qu'il doit pouvoir réaliser |
| Il accompagne un stagiaire en formation | Il prend des informations sur le rôle du stage en entreprise, |
| | Il accueille un stagiaire, l'informe du fonctionnement de la structure, |
| | Il l'accompagne, le conseille, contribue à sa formation, |
| | Il réalise des bilans formatifs fréquents. |
| Il intervient en formation de cadre | Il s'inscrit dans la logique de la formation et s'approprie les objectifs de formation, |
| | Il choisit les situations formatives privilégiant l'implication des stagiaires, |
| | Il développe les outils et supports pédagogiques nécessaires, |
| | Il précise l'organisation pédagogique aux stagiaires |
| | Il adapte ses interventions aux réactions des stagiaires |
| | Il accompagne les stagiaires |
| | Il définit les modalités d'évaluation et organise les évaluations |
| | Il évalue ses propres interventions et les fait évoluer |
| Il organise la formation (cf projet) | Il réalise le dossier d'habilitation ou réunit les conditions de l'inscription au calendrier fédéral |
| | Il réunit et gère une équipe d'intervenants, |
| | Il planifie les interventions, |
| | Il recherche des supports adaptés (SAE, sites naturels...) et les publics supports |
| | Il promeut la formation, |
| | Il gère les aspects administratifs (inscriptions, convocation, compte-rendu, réservations...),s |
| | Il gère le budget de l'action de formation. |

Puis nous avons répartis les tâches définies dans le cadre normé des 4 UC et nous nous sommes interrogés sur les connaissances et habiletés que le stagiaire devait acquérir pour devenir compétent (voir exemples pages suivantes).

Enfin, nous avons regroupé ces contenus d'enseignement pour définir des modules de formation présentant une thématique cohérente.

4.4 Modules de formation par UC

UC 1 EC de concevoir un projet d'action

OI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> | | |
|--|--|---|--|--|--|
| <p>OI 111</p> <p>EC d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative</p> | <ul style="list-style-type: none"> - connaître l'histoire de la structure, ses finalités et ses valeurs, son statut, sa structuration, son fonctionnement... - m'informer du projet de la structure, des finalités de son projet, - connaître les prérogatives des dirigeants, salariés, - m'inscrire dans la logique du projet de la structure - y participer à tous les niveaux possibles - veiller au respect de la déontologie de la profession, au respect des usages locaux et au développement durable | <p>Concevoir un projet de développement de l'escalade (ou de la structure) en l'inscrivant dans un environnement politique, social et environnemental</p> | <p>Module contexte professionnel (institutions et fonctionnement)</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueillir des informations sur le statut, l'organisation, le fonctionnement, l'histoire, les finalités... de sa structure - connaître le milieu fédéral : rôle, finalités (autonomie, pratique responsable), organisation, relation avec l'état, politique en matière de formation, de sites, de compétitions... - mieux connaître les collectivités (et leur interactions avec sa structure) : organisation, domaines de compétences, politiques sportives, subventions... - lister les autres partenaires institutionnels potentiels de sa structure : EN, autres fédérations... - connaître le public (ou les publics) de sa structure : origine socio-culturelle, attentes, capacités, possibilités d'évolution, conduites à risque, rythmes de vie... - connaître les supports : <ul style="list-style-type: none"> - SAE : collectivités impliquées dans l'investissement, le fonctionnement, les aides du PNSAE (CNDS national, local ou fonds propres de la fffe) , ... - <i>sites sportifs</i> : organisation de la gestion des sites, conventions, répertoire des sites, mais aussi mesures de protection (arrêtés de protection, zone natura 2000, parcs...) et connaissance du milieu rupestre | | |
| <p>OI 113 (voir OI 112 plus bas)</p> <p>EC d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales</p> | <ul style="list-style-type: none"> - s'informer des orientations des partenaires institutionnels (fédération, collectivités, associations de protection de l'environnement...) - inscrire son action dans ses orientations - respecter les réglementations d'accès aux sites - défendre auprès des pratiquants et valoriser auprès des collectivités les valeurs attachées au sport et à une pratique responsable (notamment respect des terrains de jeu) | | | | |
| <p>OI 114</p> <p>EC de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés</p> | <p>Images et valeurs de l'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître l'évolution de l'activité ou de ses disciplines, les pratiques informelles... et les valeurs attachées, - appréhender les différentes images véhiculées par l'activité et répertorier ses atouts, - connaître les évolutions d'autres disciplines <p>Attentes des publics</p> <ul style="list-style-type: none"> - savoir identifier les attentes, capacités, rythme de vie des publics, - promouvoir l'activité en jouant sur son image ou sur des atouts pertinents / cible - connaître l'évolution de la demande, - faire évoluer un produit ou créer un nouveau produit | | | | |
| <p>OI 115</p> <p>EC d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux</p> | <ul style="list-style-type: none"> - connaître les réseaux professionnels et les partenaires institutionnels locaux - connaître leurs statuts et orientations - participer aux temps de concertation - organiser des collaborations | | | | |

| | | | |
|---|---|---|--|
| <p>OI 112</p> <p>EC de participer à des diagnostics sur un territoire</p> | <p>Pour s'imprégner du contexte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - analyser les attentes des prescripteurs, - identifier les enjeux - maîtriser le sujet <p>Pour participer à un diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assimiler la logique d'un diagnostic (points forts et faiblesses en interne et en externe) - mettre en œuvre tout ou en partie de la démarche de diagnostic sur une zone géographique | <p>Réaliser un diagnostic de la pratique de l'escalade dans une structure installée sur un territoire</p> | <p>Module méthodologie diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprendre à observer, écouter, enquêter, entendre des points de vue croisés sur un champ et son développement (point de vue des dirigeants mais aussi des salariés, bénévoles, pratiquants, partenaires extérieurs) - Apprendre à étudier des documents, analyser des archives, lire des données statistiques - Apprendre à donner un sens en croisant différentes données et à engager un diagnostic qui formule l'origine des difficultés ou points de fragilité ou enjeux qui attendent la structure dans les années à venir - Apprendre à partager ce diagnostic avec les partenaires concernés (en interne et en externe), apprendre à l'enrichir et à coordonner la formulation de préconisations cohérentes et porteuses - Comprendre l'intérêt d'un diagnostic, - Evaluer : <ul style="list-style-type: none"> • les compétences et ressources internes (humaines, financières, matérielles...) et externes (partenaires) • les menaces - opportunités externes, - En déduire les avantages de la structure / concurrence et une stratégie |
|---|---|---|--|

OI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|--|---|--|---|
| <p>OI 121</p> <p>EC d'impliquer les bénévoles dans la conception</p> | <p>en fonction du diagnostic (voir OI 112)</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer une dynamique autour d'un projet d'évolution de l'activité dans l'association - valoriser l'intérêt d'une réflexion collective, - inciter à la prise d'initiative, - impliquer les bénévoles dans les différentes phases de la genèse du projet (voir ci-dessous...) | <p>Maîtriser une méthode pour élaborer un projet</p> | <p>Module méthodologie de projet :</p> <p>Apprendre à coordonner une équipe pour définir les objectifs généraux puis opérationnels de développement, à construire des programmes d'actions, à définir les moyens nécessaires à leur réalisation, à formaliser des modalités d'évaluation des actions prévues</p> <p>Champs d'application :</p> <p>Selon les problématiques rencontrées et les axes politiques de développement formulés par les dirigeants, différents types d'actions peuvent émerger. Exemples :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. programme d'activités adapté aux publics... 2. projets inhérents au développement de l'activité ou à l'amélioration du fonctionnement de la structure : <ol style="list-style-type: none"> a) développement de l'activité : <ul style="list-style-type: none"> • projet éducatif, • nouvelle activité, nouveau produit d'enseignement, stage, • création ou amélioration des supports de pratique existants : pan, SAE, • organisation d'un évènement : manifestation, compétition. b) amélioration du fonctionnement de la structure : <ul style="list-style-type: none"> • plan de développement pluri annuel, • amélioration des conditions de fonctionnement : gestion de l'accueil, des créneaux, des cadres bénévoles. |
| <p>OI 122</p> <p>EC de définir les objectifs d'un projet d'action</p> | <p>en fonction du diagnostic (voir OI 112)</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter la problématique (lacune, axe développement, attente ou problème particulier...) - définir l'objectif du projet - choisir la solution la plus pertinente - identifier les grandes phases du projet - rechercher les autres incidences du projet - trouver des solutions aux diverses contraintes : réglementaire, financière, humaine, matérielle | | |
| <p>OI 124</p> <p>EC d'organiser la mise en oeuvre de démarches participatives</p> | <p>mettre en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude d'impact, - phase d'information, - dispositif d'échanges... | | |
| <p>OI 123</p> <p>EC de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics</p> | <ul style="list-style-type: none"> - identifier les principales méthodes pédagogiques - définir les critères de choix de la méthode (objectif, caractéristiques du public, conditions) | | |
| <p>OI 125</p> <p>EC de concevoir des démarches d'évaluation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - identifier les différentes incidences du projet (sportif, financier, dynamique de la structure...) - définir des critères d'évaluation pour chaque incidence, - préparer le calendrier et les procédures des bilans (ou évaluations) pour chaque incidence | | |

OI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|---|---|--|--|
| <p>OI 131</p> <p>EC de composer une équipe d'intervenants</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les besoins - Définir le profil et rechercher les compétences - Prendre contact et présenter l'objectif du projet, les tâches à réaliser, le choix des procédures, les délais - Définir les buts à atteindre, préciser les conditions et échéances - Contractualiser - Définir les modalités de liaison et de retour | <p>Maîtriser une méthode pour élaborer un projet</p> | <p>Module méthodologie de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les besoins humains en termes de compétences, de disponibilité... - Définir les besoins matériels nécessaires - Définir les moyens financiers nécessaires - Préparer la présentation du projet : lister les arguments, anticiper les objections et les réactions, préparer un dossier |
| <p>OI 132</p> <p>EC d'élaborer un budget prévisionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Définir les postes budgétaires - Lister dépenses - Lister les recettes potentielles - Rechercher financements pour équilibrer - Réaliser un dossier pour démarcher des partenaires | | |
| <p>OI 133</p> <p>EC de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un dossier de présentation du projet (diagnostic, objectif, caractéristiques, autres impacts) - Préparer les réponses en rapport aux objections possibles - Le présenter avec conviction - Négocier... | | |
| <p>OI 134</p> <p>EC de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer les conséquences de son action sur l'environnement professionnel - Anticiper les réactions | | |

UC 2 EC de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action

OI 21 EC d'animer une équipe de travail

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|---|--|---|--|
| <p>OI 211</p> <p>EC de participer au recrutement de l'équipe</p> | <p>en fonction de la nature du projet, de l'objectif, des conditions et caractéristiques public :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les tâches et réaliser l'échéancier - identifier les personnes susceptibles d'être impliquées - définir les conditions de cette participation (délais, règles du jeu, critères de sélection) - contacter les personnes et/ou réaliser un appel plus large, - permettre une répartition des tâches selon les compétences et motivations (parents, dirigeants, bénévoles) | <p>Animer une équipe et suivre un stagiaire</p> | <p>Module gestion ressources humaines</p> <p>Conduire la réalisation d'un projet d'actions suppose apprendre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se positionner dans un style de management lisible permettant l'implication de chacun à sa place, - Conduire une équipe de travail en réunion, - Accompagner les difficultés de chacun en entretiens individualisés, - Analyser les situations, repérer les atouts ou fragilités de chacun, intervenir en régulation. - Cela suppose maîtriser les outils suivants : - Outils managériaux, types de management, pratique d'un management participatif, - Conduite d'entretien, - Conduite de réunion, - Fonctionnement dynamique d'une équipe de travail, - Gestion des conflits, - Méthodologie d'analyse des situations et des prises de décision. <p>en tutorat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'informer sur le but et les modalités du stage - s'approprier les objectifs de la formation et rentrer dans cette logique - accueillir le stagiaire, lui présenter le fonctionnement de la structure et les tâches à réaliser, se libérer du temps pour assister à des interventions, - inciter à une analyse lucide, - faire émerger les solutions sans les imposer |
| <p>OI 212</p> <p>EC d'animer les réunions au sein de l'organisation</p> | <p>Préparer une réunion : définir le but à atteindre, les sujets à aborder, les difficultés à résoudre...</p> <p>Gérer et diriger la réunion : instaurer un climat d'échanges, gérer les interventions en laissant les gens s'exprimer, faire avancer, réaliser des synthèses fréquentes</p> <p>Réaliser le compte-rendu</p> | | |
| <p>OI 213</p> <p>EC de mettre en œuvre les procédures de travail</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Répartir les tâches, organiser l'équipe, préciser les délais, proposer un système de retour - Mettre à disposition matériel, outils... - Veiller au respect du cahier des charges - Respecter les normes de sécurité et la réglementation du travail | | |
| <p>OI 214</p> <p>EC de participer aux actions de tutorat dans l'organisation</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre des informations sur les compétences à développer lors du stage pratique et le contexte du stage (durée, prérogatives, validation) - présenter au stagiaire les règles de fonctionnement de la structure et lui préciser les tâches à réaliser, - réaliser des bilans formatifs | | |
| <p>OI 215</p> <p>EC de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation</p> | <p>Etude impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire formuler craintes, attentes, position <p>Phase d'info :</p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter le diagnostic, les enjeux <p>Dispositif d'échange</p> <ul style="list-style-type: none"> - aborder les thèmes importants, même sujets à controverses - partager le diagnostic avant de proposer (ou de construire) des solutions | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| <p>OI 216</p> <p>EC d'accompagner le développement des membres de l'équipe</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Partager les expériences - Favoriser l'expression des compétences et des motivations - Apporter de nouvelles connaissances - Inciter les gens à se former et favoriser la réflexion à un plan de carrière - Les aider à négocier un plan de formation | | <p>Module cadre professionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - formation professionnelle (droit et financement), convention collective du sport, code du travail... - certains projets: réglementation de l'encadrement des APS, de l'accueil collectif de mineurs... <p>Connaître les statuts juridiques professionnels, les obligations administratives, les régimes fiscaux et sociaux</p> |
|--|---|--|--|

OI 22 EC de promouvoir les actions programmées

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|---|---|---------------------------------|---|
| <p>OI 221</p> <p>EC de représenter l'organisation</p> | <p>Sur un sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'informer des directives ou orientations de l'organisation et connaître les buts à atteindre - définir l'objectif de la prise de parole - veiller à réduire les pertes d'information et vérifier la bonne compréhension de ses propos - argumenter - parler avec aisance en public | <p>Promouvoir un projet</p> | <p>Module communication</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les principes de base de la communication - Problématiser un sujet, lister les arguments, choisir des vecteurs de communication, réaliser un plan média - Accompagner, superviser et évaluer la réalisation d'outils de communication externes (sites, plaquettes...) - Réaliser un dossier de partenariat, un dossier presse - Connaître les circuits de commercialisation - Concevoir, conduire et évaluer un événement participant à la promotion de l'activité (colloque, portes ouvertes...) |
| <p>OI 222</p> <p>EC de concevoir une démarche de communication</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Définir message et cible - Formuler le message en fonction de la cible - Rechercher des vecteurs de communication adaptés - Tester avant de diffuser - Appliquer cette démarche à divers supports de communication (dossier de partenariat, news letter, affiche...) | | |
| <p>OI 223</p> <p>EC de participer aux actions des réseaux partenaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Resituer les actions dans leur contexte - S'inscrire dans une action comme représentant l'association | | |

OI 23 EC de gérer la logistique des programmes d'action

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|---|--|--|--|
| OI 231 EC de contrôler le budget des actions programmées | <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser (ou prendre connaissance) du budget prévisionnel - Mettre en adéquation les actions avec le budget - Collecter et gérer les pièces comptables avec rigueur - Assurer suivi, alerter en cas de problème - Réaliser le bilan, rendre compte | Gérer matériellement et financièrement un projet | Module gestion financière et logistique Projet : <ul style="list-style-type: none"> - principes élémentaires de comptabilité, - gestion installations sportives Activité professionnelle : <ul style="list-style-type: none"> - budget investissement, fonctionnement, compte de résultat, plan financement, - gestion parc matériel - gestion installations sportives |
| OI 232 EC de gérer les partenariats financiers | <ul style="list-style-type: none"> - Monter le dossier de partenariat - rechercher partenaires - présenter le dossier, contractualiser - assurer suivi partenaires, respecter contrat | | |
| OI 233 EC de planifier l'utilisation des espaces de pratique et des moyens matériels | <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper les besoins - Tenir compte de la fréquentation des supports - Réaliser (ou s'inscrire dans) le calendrier d'utilisation des espaces | | |
| OI 234 EC de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers | <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un suivi ou bilan, expliquer les écarts - En réaliser l'analyse critique | | |
| OI 235 EC d'anticiper les besoins en termes de logistique | <ul style="list-style-type: none"> - Lister les besoins, rechercher comment y répondre - Réserver et confirmer - Organiser déplacements - Veiller à la déclaration des stages | | |
| OI 236 EC d'organiser la maintenance technique | <ul style="list-style-type: none"> - Cf gestion EPI et maintenance SAE-sites sportifs (UC4) | | |

OI 24 EC d'animer la démarche qualité

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Module et contenus de formation</i> |
|--|--|---------------------------------|--|
| OI 241 EC de veiller au respect des procédures de travail | <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les règles et procédures de travail - Informer les personnels - inciter au respect des procédures (justifier l'intérêt, accompagner, valoriser...) | | <p>Démarche qualité :</p> <p>La démarche qualité est un positionnement professionnel, garanti par la transparence de procédures et de méthodes</p> <p>Elle est donc transversale et intéresse tous les modules de l'UC2</p> <p>Le stagiaire devra apprendre à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarifier ses méthodes de travail auprès de ses collaborateurs, - Organiser la conception en collectif puis, respecter et faire respecter un certain nombre de procédures qui garantissent une qualité de service - Gérer des espaces de concertation réguliers qui permettent de formuler les succès et difficultés, de réguler et ouvrir de nouvelles pistes en équipe <p>Ceci suppose maîtriser les contenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La démarche qualité : définition, visée, intérêts, difficultés - Procédure et outils de la démarche qualité - Etude de cas avec un accent sur la concertation et la prise de décision |
| OI 242 EC d'adapter le programme d'action en cas de nécessité | <ul style="list-style-type: none"> - Détecter toute difficulté - Chercher et proposer des solutions de remplacement - Les justifier | | |
| OI 243 EC d'effectuer le bilan des actions réalisées | <ul style="list-style-type: none"> - Réunir les informations pour le bilan - Réaliser le bilan et le présenter de manière synthétique - Analyser son action | | |

UC 3 EC de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline

OI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement

| Ce que je dois réussir à faire (compétences) | Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation) | Compétence métier | Modules de formation |
|--|--|---|--|
| <p>OI 311</p> <p>EC de définir une progression pédagogique dans une discipline</p> | <p>Distinguer les types de progression (ou produits) selon les attentes, niveaux, possibilités... des publics</p> <p><i>Animation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - proposer différents produits plaisir-réussite, avec le minimum de contraintes - choisir un (des) produit(s) adapté(s) aux attentes et capacités du public, - définir les différents ateliers ou situations et adapter leur difficulté pour chaque situation ou atelier, anticiper les obstacles à la réussite-plaisir - créer un produit (ou faire évoluer un produit existant) pour l'adapter à une évolution de la demande <p><i>Initiation (en SAE puis sites sportifs)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître les principales difficultés que rencontre le débutant - les hiérarchiser pour proposer une progression cohérente - choisir les compétences à développer pour surmonter chaque difficulté - rechercher des situations pertinentes et motivantes pour développer les compétences - anticiper les obstacles à l'apprentissage - définir les caractéristiques optimales des ateliers (pour repérer les emplacements des ateliers, optimiser les lieux pour multiplier les ateliers ou augmenter la qualité des situations) - anticiper les critères d'évaluation (définir des critères identifiables) <p><i>Perfectionnement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un bilan de départ : <ul style="list-style-type: none"> • évaluer les exigences du support à différents niveaux de pratique • confronter les pratiquants aux difficultés types de ce niveau ou milieu, • analyser objectivement leur prestation • définir les points à améliorer et les points forts - définir un objectif cohérent / attentes, niveau, capacités d'évolution, exigences activités, durée intervention... - choisir les compétences indispensables pour atteindre cet objectif et établir des priorités - anticiper les obstacles à l'apprentissage - rechercher des situations pertinentes et motivantes pour développer les capacités - définir les caractéristiques optimales des ateliers, - anticiper les critères d'évaluation (définir des critères identifiables) <p><i>Publics particuliers (ex. petite enfance, seniors, handicap)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les caractéristiques de ces publics pour : <ul style="list-style-type: none"> • définir des contenus d'enseignement adaptés à leurs caractéristiques • choisir les moyens de les faire passer adaptés à ces publics | <p>Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'enseignement pour divers publics</p> | <p>Module enseignement :</p> <p>Animation (intégré dans le module gestion de la sécurité en SAE)</p> <ul style="list-style-type: none"> - différencier produits animation et initiation, vivre plusieurs produits d'animation, mettre en adéquation motivations et produits, faire preuve d'empathie pour anticiper les éventuels obstacles et doser les difficultés - mais aussi : accueillir, animer, gérer un groupe <p>Initiation</p> <p>relever les difficultés rencontrées par les pratiquants lors d'un cycle d'initiation de 3 mois, dresser une hiérarchie des pbs à résoudre et définir des compétences à développer</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer une méthode pour faire progresser efficacement les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> o objectif, situations pertinentes, simplification-complexification, évaluation o organisation en cycle, - maîtriser les connaissances sur l'apprentissage, la motivation, les modes de transmission <p>Initiation publics particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - appréhender les caractéristiques fonctionnelles de différents publics - proposer des contenus spécifiques adaptés à leurs possibilités et motivations - tester des manières de les faire passer adaptées |

| | | | |
|---|--|--|---|
| <p>OI 312</p> <p>EC de conduire un enseignement dans une discipline</p> | <p><i>Animation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les endroits les plus appropriés aux ateliers projetés - accueillir les pratiquants - animer, dynamiser et motiver, - gérer le temps, - gérer son groupe, - présenter une attitude adaptée aux circonstances <p><i>Enseignement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Préalablement : repérer les emplacements des ateliers et optimiser les lieux pour multiplier les ateliers ou augmenter la qualité des situations - Présenter l'objectif de la séquence d'enseignement et justifier son intérêt - Présenter une technique en favorisant l'implication du pratiquant, <ul style="list-style-type: none"> o justifier l'intérêt, o démontrer (ou expliquer) en attirant l'attention sur les points essentiels ou proposer une situation problème avec un but concret à atteindre - Permettre au pratiquant de maîtriser cette technique en favorisant son implication, <ul style="list-style-type: none"> o proposer un contexte facilitant et sécurisant pour les 1^{ères} réalisations et permettre aux pratiquants de prendre confiance o corriger, donner des retours d'info ou des critères de réussite auto-évaluables, faire des bilans réguliers o réguler son action si difficulté d'apprentissage (voir OI 313) o favoriser la réalisation de répétitions de qualité dans des contextes de plus en plus complexes et variés - Organiser son groupe en fonction des objectifs retenus (qualité de l'apprentissage notamment des répétitions, sécurité, convivialité...) - Se donner les moyens de communiquer et communiquer clairement (structurer son intervention, donner des consignes claires, vérifier la compréhension...) - Développer un climat de confiance | | <p>Voir ci-dessus : les phases de conception et conduite sont réunies</p> |
| <p>OI 313</p> <p>EC de réguler son intervention en fonction des réactions du public</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Observer la qualité des prestations des pratiquants, - Déceler les difficultés d'apprentissage des pratiquants et chercher des solutions (reformuler, trouver un autre angle d'attaque, rassurer, simplifier, décomposer en habiletés élémentaires...), - Evaluer leur efficacité - Gérer les relations au sein du groupe et résoudre d'éventuels problèmes - Déceler les baisses de motivation et réguler son action, | | |
| <p>OI 314</p> <p>EC d'évaluer un cycle d'enseignement</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Définir critères identifiables - Définir les conditions et modalités (en variant les outils : observation avec grille, test, vidéo....) - Orchestrer les temps d'évaluation - Présenter les résultats - Dédurre des résultats des pistes d'amélioration | | |

OI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Modules de formation</i> |
|---|---|--|---|
| OI 321 EC de définir le plan d'entraînement | <i>En difficulté, bloc et vitesse :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les exigences de la discipline au niveau de performance visé - Réaliser un bilan de départ dans les différents facteurs de la performance - Définir un objectif sportif avec le pratiquant en fonction des divers paramètres (bilan, possibilités d'évolution et motivation, délai...) - Etablir des priorités dans les facteurs à développer pour atteindre l'objectif sportif dans le temps imparti en tenant compte d'éventuelles contraintes - Organiser la saison - Planifier l'entraînement en cycles et séances - Programmer ses interventions en respectant les grands principes entraînement | Concevoir et mettre en œuvre une démarche d'entraînement | Module entraînement Perfectionnement <ul style="list-style-type: none"> - cibler l'évolution des exigences avec le niveau de pratique, - réunir les éléments d'un bilan de départ pour définir l'objectif et la stratégie, anticiper les critères d'évaluation - clarifier le champ des facteurs mentaux |
| OI 322 EC de conduire l'entraînement dans une discipline | Développer les facteurs de la performance choisis : <ul style="list-style-type: none"> - Préparer blocs, voies, agrès ou circuits adaptés aux objectifs poursuivis, - Présenter-justifier les contenus et situations de chaque séance, - Orchestrer son déroulement, notamment l'échauffement et les étirements en fin de séance - Doser la charge ou la difficulté pour rester dans une dynamique de progression, - Favoriser des réalisations ou répétitions de qualité en donnant des critères de réussite auto-évaluables, - Varier situations et formes de travail, - Organiser son groupe pour tendre vers une efficacité maximum, - Motiver, dynamiser, rester exigeant, - Tester des situations d'entraînement nouvelles... Suivre les progrès du grimpeur : <ul style="list-style-type: none"> - Surveiller la progression du pratiquant (objectifs intermédiaires) et son état de forme, - Faire évoluer les situations (qualité ou pertinence) en fonction des réactions et résultats, - Proposer des solutions aux problèmes rencontrés, - Adapter éventuellement le plan d'entraînement, - Prévenir les comportements à risque et le dopage... | | Méthodologie de l'entraînement Evaluer les exigences de l'activité, réaliser un bilan de départ dans les différents facteurs de la performance, déterminer un objectif, les moyens pour l'évaluer et une stratégie pour l'atteindre, programmer ses actions et les planifier, respecter les grands principes d'entraînement Conduire l'entraînement <ul style="list-style-type: none"> - Développer les facteurs de la performance - Suivre les progrès du grimpeur - « Coacher » des athlètes en compétition - Prévenir les accidents musculaires, articulaires et tendineux - Sensibiliser à l'hygiène de vie : diététique, sommeil... - Prévenir le dopage, Autorisation à Usage Thérapeutique... - Modes de relation entraîneur / entraîné |
| OI 323 EC d'encadrer un groupe dans le cadre de la compétition | <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les aspects matériels et les informations officielles, - Maîtriser les règlements propres à chaque discipline pour conseiller le pratiquant et pouvoir contrôler les résultats, - Gérer l'échauffement et la préparation spécifique à chacun (niveau d'activation, de concentration, routines), - Suivre et analyser les prestations de chaque grimpeur, - Eventuellement, intervenir pour rassurer, recentrer, stimuler le compétiteur... | | |
| OI 324 EC d'évaluer le cycle d'entraînement | <ul style="list-style-type: none"> - Définir des critères identifiables et le délai de l'atteinte de l'objectif sportif, - Définir les critères d'évaluation des objectifs de chaque cycle, - Utiliser des outils simples d'évaluation (tests, vidéo, entretiens...), - Analyser les résultats, - Evaluer l'incidence de l'attitude de l'entraîneur sur le grimpeur, - Rechercher l'origine d'éventuels décalages, imaginer des solutions... | | |

OI 33 EC de conduire des actions de formation

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Modules de formation</i> |
|---|---|--|--|
| <p>OI 331</p> <p>EC d'élaborer des scénarios pédagogiques</p> | <p><i>Formation de cadre :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - connaître et s'inscrire dans les finalités de la formation - connaître et se situer dans l'organisation des formations - représenter l'organisme de formation - connaître les grandes lignes des cursus des différentes formations et les prérogatives des différents diplômes - connaître les conditions dans lesquelles les futurs cadres interviendront - maîtriser le règlement de la formation et le référentiel des compétences - s'informer du contexte du stage de formation (effectif, moyens) - concevoir et adapter l'action de formation au public, moyens et spécificités locales - réaliser un planning adapté aux conditions d'organisation - s'approprier le fonctionnement par objectif au niveau formation de cadre (méta niveau) - définir la compétence à développer et le niveau de maîtrise souhaité, en justifier l'intérêt - proposer différents moyens pour développer la compétence (avec but à atteindre et critères de réussite) <p><i>Tutorat : OI 214</i></p> | <p>Conduire des actions de formation de cadres</p> | <p>Module formation</p> <p>En tutorat et/ou formation de cadres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le champ professionnel ou associatif de la formation considérée, - S'informer sur le cursus de la formation, les règlements du diplôme, les compétences à développer... - Appréhender son rôle au sein de l'organisme de formation, - Transposer les outils et méthodes pédagogiques classiques (objectifs, situations, critères réussite) au niveau de la formation de cadre, - Développer une stratégie et des outils pour atteindre les objectifs poursuivis, - Privilégier les démarches favorisant l'appropriation de la formation par les candidats et leur investissement |
| <p>OI 332</p> <p>EC de préparer les supports de ses interventions</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des supports pédagogiques variés - réunir le matériel nécessaire - vérifier la possibilité d'accès aux supports d'escalade et les repérer - prendre contact avec les publics pour les mises en situation pédagogique | | |
| <p>OI 333</p> <p>EC de mettre en oeuvre une situation formative</p> | <p><i>Pour l'ensemble de la formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter aux stagiaires les objectifs de la formation - présenter les compétences à développer - préciser l'organisation pédagogique de la séquence de formation - préciser les attentes en termes d'investissement et de niveau à atteindre dans les différentes compétences - favoriser l'appropriation de la formation par les stagiaires <p><i>Pour chaque situation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - présenter l'objectif, justifier intérêt - présenter le but à atteindre et les critères de réussite - animer, corriger, cadrer, synthétiser... | | |
| <p>OI 334</p> <p>EC d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires</p> | <p>Observer et analyser les réactions</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de difficulté d'apprentissage : analyser son origine et développer des voies moins rapides | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - En cas de baisse de l'investissement : analyser la cause et... réduire les contraintes, relancer la curiosité, valoriser les progrès... | | |
| <p>OI 335</p> <p>EC d'évaluer des actions de formation</p> | <p><i>Régulation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluer l'impact des interventions - développer améliorations et prolongements <p><i>Evaluation formative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - indiquer le niveau de maîtrise des compétences en cours d'acquisition, les progrès réalisés et le chemin restant à parcourir <p><i>Evaluation certificative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - réunir le jury - présenter les conditions et outils d'évaluation (critères, grilles...) - organiser les différents types d'évaluation (séance, sécurisation atelier, écrits complémentaires) - justifier les décisions - attester la participation au stage et la réussite aux évaluations | | |

UC 4 EC d'encadrer l'escalade sportive en sécurité

OI 41 EC de réaliser en sécurité les démonstrations techniques

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Modules de formation</i> | | |
|--|---|--|--|--|--|
| <p>OI 411</p> <p>EC d'évaluer les risques objectifs liés à sa pratique de la discipline</p> | <p>En ouverture :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Neutraliser une zone de sécurité, Installer sa corde, s'auto-assurer sur 2 engins en remontée sur corde, passer de la montée à la descente, ... <p>En équipement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • se préserver des chutes de pierre, préserver la corde, limiter les frottements de la corde, utiliser 2 cordes en nettoyage <p>Lors de l'installation d'ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réduire son exposition aux risques au strict mini <p>Lors de l'accès à un accidenté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ne pas se mettre en danger | <p>Gérer sa propre sécurité dans les activités d'ouverture ou d'équipement</p> | <p>Module gestion sécurité individuelle en ouverture & équipement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître les articles du Code du travail et les recommandations de la fédération sur le sujet - Maîtriser les techniques d'installation et de progression sur cordes fixes, - Mettre en œuvre les mesures de sécurité en équipement et/ou ouverture - Placer de manière fiable différents types de points d'assurage - Utilisation des plates-formes élévatrices mobiles de personnes (PEMP) | | |
| <p>OI 412</p> <p>EC d'évaluer ses propres capacités à effectuer une démonstration technique.</p> | <p>Lors de démonstrations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en préparation physique : respecter échauffement et placement • en bloc : évaluer la qualité surface de réception, prises et mvts non traumatisants, échauffement • pour des techniques de corde : choisir un lieu sûr (pour le cadre et les pratiquants observateurs) et favorable | | | | |
| <p>OI 413</p> <p>EC d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique.</p> | <p>Plutôt dans UC 3 – modes de transmission : attirer l'attention des pratiquants sur les points essentiels à regarder</p> <p>Sur technique sécu</p> | | | | |

OI 42 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Modules de formation</i> |
|--|---|-------------------------------------|---|
| <p>OI 421</p> <p>EC d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant</p> | <p>En bloc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer les caractéristiques de la chute (zone de réception et position probables) en fonction du mouvement • Evaluer la dangerosité de la surface de réception • Evaluer le caractère traumatisant des prises et des mouvements • Evaluer la maîtrise de la parade et du placement des pratiquants et leur niveau de vigilance <p>En voie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer la densité de l'équipement, le confort des positions de mousquetonnage, • Evaluer la dangerosité des surfaces de réception probables en cas de chute, • Evaluer la maîtrise de l'assurage par les pratiquants et leur niveau de vigilance. <p>Maîtrise des techniques de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les causes les plus fréquentes d'accidents graves, • Comprendre que ce sont plus les fautes d'inattention et l'habitude qui sont à l'origine des accidents. | <p>Sécuriser la pratique</p> | <p>Module gestion sécurité collective</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les causes des accidents et traumatismes les plus graves et les plus fréquents • Notion de risque (danger / probabilité) <ul style="list-style-type: none"> ○ dangerosité d'une chute (bloc et voie) ○ Marge du pratiquant ○ Prise de risque • Distinguer les types de responsabilité et comprendre les cas de jurisprudences • Assurer la sécurité des pratiquants (déjà en SAE puis en sites sportifs) <ul style="list-style-type: none"> ○ évaluation des risques ○ choix des 1^{ères} techniques à enseigner, ○ enseignement rigoureux, ○ sécurisation ateliers, ○ consignes préventives, contrôle réciproque, feu vert, ○ placement, vigilance, ○ limites des 1^{ères} techniques... |
| <p>OI 422</p> <p>EC d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant.</p> | <p>En bloc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en place des moyens de protection passifs adaptés aux endroits appropriés (tapis, crash-pad), • réaliser un réel apprentissage du saut et de la parade, • vérifier la qualité des moyens de protection mis en place (agencement tapis, moyens de liaison, expertise pareur...). <p>En voie</p> <ul style="list-style-type: none"> • choisir les techniques efficaces, faciles à apprendre et à vérifier, • Réaliser un apprentissage rigoureux des techniques de sécurité, • Sécuriser les ateliers, • Vérifier qualité équipement voies (éventuellement suréquiper), • Donner consignes préventives et faire respecter, • Mettre en place un contrôle systématique et le faire respecter + feu vert, • Rester vigilant et bien se placer. | | |
| <p>OI 423</p> <p>EC de maîtriser le comportement et les gestes à</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les règles pour intervenir rapidement : être en tenue, avec baudrier et longe, - Accéder à la victime de l'incident sans se mettre en danger - Faire un bilan et éventuellement redescendre la victime (interventions simples de secours) - Eventuellement, mettre en attente et prévenir secours | <p>Intervenir en cas d'incident</p> | <p>Module assistance et secours</p> |

| | | | |
|---|--|--|---|
| réaliser en cas d'incident ou d'accident. | - Réaliser des interventions simples de secourisme | | <ul style="list-style-type: none"> • Accéder à une personne et réaliser une intervention simple • Réaliser un bilan, • Mettre en attente, • Déclencher et informer les secours ou réaliser 1^{ers} secours, • Gérer la sécurité d'un évènement |
|---|--|--|---|

OI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

| <i>Ce que je dois réussir à faire (compétences)</i> | <i>Ce que je dois apprendre et être capable de faire pour être compétent (contenus de formation)</i> | <i>Compétence métier</i> | <i>Modules de formation</i> |
|---|--|---|--|
| OI 431 d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique | Reconnaître les situations où les pratiquants oublient le risque (jeux, compétitions, euphorie liée au début autonomie, habitude...), réagir et renforcer sa vigilance | Sécuriser la pratique | Dans module gestion sécurité collective Reconnaître les contextes à risques |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la gestion de la sécurité lors d'un évènement (compétitions, animations, renouvellement des voies du mur...) - Organiser la gestion de la sécurité au sein d'une structure lors de créneaux non encadrés | Identifier les risques et organiser la gestion de la sécurité lors d'un évènement | Dans module assistance et secours Organiser la sécurité d'un évènement: attribution des tâches, vérification des compétences, dispositions particulières, information assurances... |
| OI 432 EC d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique. | <ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les notions de responsabilité - Analyser des cas de jurisprudence | Se situer dans un contexte réglementaire | Dans module gestion sécu collective Distinguer les types de responsabilité et comprendre les cas de jurisprudences (en intro 2 ^{ème} partie en SNE) |
| OI 433 EC d'assurer la sécurité passive des équipements | <p>EPI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le matériel (mise en retrait, mise au rebut) - Gérer les EPI (identifier les EPI et tenir le registre) <p>SAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer la maintenance d'une SAE (plan de maintenance, premier niveau de contrôle) <p>Site sportif</p> <ul style="list-style-type: none"> - reconnaître la fiabilité des équipements en site sportif - suréquiper de manière provisoire un passage... | Gérer le matériel et de reconnaître un équipement fiable | <p>Module technologie matériel-équipement, normes)</p> <p>Contrôler et assurer la maintenance de 1^{er} niveau d'une SAE,</p> <p>Maîtriser les différentes facettes de la gestion des EPI,</p> <p>Connaître les règles de l'art de la pose de différents types de points d'ancrage...</p> |
| OI 434 | Dans uc3 - entraînement : informer compétiteurs sur substances illicites et précautions à prendre en cas de traitement médical, AUT... | | |

| | | | |
|---|--|--|--|
| EC de prévenir les comportements à risque | dans uc1 - connaissance public : public pouvant présenter conduites à risque | | |
|---|--|--|--|

